

2023



RECUEIL D'INFORMATIONS À DESTINATION DES PARENTS
Services d'éducation spéciale dans le Maryland :

Guide d'accompagnement du

Cadre d'éducation alternative



INTRODUCTION

Le recueil d'informations à destination des parents est un ensemble de publications conçues pour accompagner les familles dans le système de services d'éducation spécialisée à l'échelle de l'État du Maryland. Avec cette brochure, nous souhaitons vous accueillir au sein d'une communauté de professionnels dévoués et vous guider dans un processus créé par les lois fédérales et nationales afin de favoriser la réussite de votre enfant et d'aider votre famille.



TABLE DES MATIÈRES

page 4

Qu'est-ce que le Cadre d'éducation alternative ?

page 5

De quelle manière détermine-t-on qu'un enfant est admissible au Cadre d'éducation alternative ?

page 6

Le consentement parental dans le processus

page 7

Choix et impact des décisions de consentement

page 8

Résultats pour les élèves participant au Cadre d'éducation alternative

page 9

Liste de contrôle pour les parents

page 10

Glossaire

Pour plus d'informations, consultez notre site
www.marylandpublicschools.org



Qu'est-ce que le **Cadre d'éducation alternative** ?

L'objectif de la pédagogie spécialisée est de veiller à ce que tous les enfants handicapés admissibles reçoivent un enseignement public gratuit et adapté, ou FAPE, qui réponde à leurs besoins spécifiques et les prépare à la suite de leurs études, à l'emploi et à une vie indépendante.

Tous les élèves sont censés avoir le même niveau scolaire et atteindre un niveau d'exigence élevé. Cependant, la loi considère que certains des élèves présentant les handicaps cognitifs les plus importants sont susceptibles de ne pas atteindre le même niveau que tous les autres élèves, même s'ils bénéficient d'un enseignement spécialisé intensif.

Ces élèves sont susceptibles d'avoir besoin d'un enseignement et d'une évaluation basés sur un programme aménagé. Le personnel de l'école peut ainsi se concentrer sur les compétences fondamentales du niveau de l'année scolaire et dispenser un enseignement intensif et direct, ainsi que de proposer des exercices répétés. Bien que les éléments fondamentaux de l'enseignement utilisant le Cadre alternatif soient conformes aux Maryland College and Career Ready Standards (Normes de préparation à l'enseignement supérieur et à la carrière du Maryland), ils sont modifiés de manière à ce que l'élève puisse apprendre les concepts clés avant de suivre le programme scolaire. Les examens d'État sont également différents car ils évaluent les élèves sur des critères de niveau scolaire qui sont adaptés et moins complexes que ceux sur lesquels les autres élèves sont évalués.

”

« Le programme éducatif [d'un enfant] doit être suffisamment ambitieux compte tenu de sa situation. Les objectifs peuvent être différents, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'atteindre des objectifs ambitieux.»

— Andrew F. v. Dist. scolaire du comté de Douglas _ U.S. _ (2017)



Comment détermine-t-on qu'un enfant est admissible au **participer au Cadre d'éducation alternative ?**

L'équipe du programme d'enseignement individualisé (IEP) de votre enfant, dont vous faites partie, décidera chaque année s'il peut participer au Cadre d'éducation alternative. Si l'équipe IEP estime que votre enfant est admissible au Cadre alternatif en raison d'un handicap cognitif important, l'équipe remplira un document appelé « annexe A » dans le cadre de l'activité du IEP. Ce document aborde les points suivants :

1 L'élève bénéficie-t-il d'un IEP qui comprend un enseignement spécialement conçu et des données de performance qui démontrent que, même avec ces dispositifs de soutien, l'élève n'est pas en mesure de maîtriser le programme général ? ET

2 L'élève souffre-t-il d'un handicap cognitif important ? ET

3 Le contenu d'apprentissage de l'élève adapté des College and Career Ready Standards du Maryland dans les domaines linguistiques et mathématiques et des Next Generation Science Standards sont-ils harmonisés avec le programme d'études de l'année scolaire et modifiés de manière significative pour permettre à l'élève de progresser ? ET

4 L'élève a-t-il besoin d'un enseignement intensif, direct, individualisé et répété et d'un soutien substantiel pour réaliser des progrès mesurables dans le programme d'éducation adapté et modifié ?





Le consentement parental **dans le processus**

Dans le Maryland, un consentement distinct est requis pour la participation au programme d'études modifié et aux examens alternatifs de l'État, de sorte que les parents sont invités à signer deux fois. Les deux décisions (participation au programme scolaire et examens) sont prises chaque année, généralement lors de la réunion d'évaluation annuelle de votre enfant.

Les parents doivent être conscients qu'il s'agit de deux décisions indépendantes. La première décision, à savoir si votre enfant participe aux programmes adaptés, concerne ce que votre enfant apprendra chaque jour. Avec votre accord, votre enfant devra toujours apprendre les « éléments fondamentaux » des programmes du niveau scolaire, mais ils seront adaptés. (Voir l'exemple ci-dessous).

La deuxième décision, à savoir si vous consentez à ce que votre enfant participe aux examens alternatifs de l'État, est également prise chaque année.

Les parents ont le droit de révoquer à tout moment leur consentement à l'une ou l'autre de ces décisions, ou aux deux. Si un parent ne prend pas de décision parce qu'il n'est pas sûr ou pour une autre raison, l'équipe du IEP appliquera sa décision après 15 jours calendaires.

Programme du niveau de la 5e année

Élément fondamental du programme de 5e année

Expliquer les relations ou les interactions entre deux ou plusieurs individus, événements, idées ou concepts dans un texte historique, scientifique ou technique en se basant sur des informations spécifiques contenues dans le texte.

Comparer deux personnes, événements ou idées dans un texte.

Question fondamentale : Comment la Déclaration des droits protège-t-elle les citoyens des États-Unis ? L'élève analysera comment des individus aux intérêts variés contribuent à l'émergence des points de vue des fédéralistes et des antifédéralistes ;

Évaluer l'influence de la Déclaration des droits du Maryland sur le débat concernant la ratification entre Daniel Carroll, Luther Martin et John Francis Mercer ;

Identifier l'objectif et l'importance des dix premiers amendements de la Constitution ;

Analyser la manière dont les amendements sont appliqués à l'heure actuelle dans le Maryland et dans le pays.

Question fondamentale : Comment la Déclaration des droits protège-t-elle les citoyens des États-Unis ? Les élèves liront les dix premiers amendements de la Constitution américaine et étudieront la manière dont ils sont appliqués à l'heure actuelle dans le Maryland et dans le pays.



Choix et conséquences **du consentement des parents**

Un parent doit donner son consentement pour que son enfant puisse participer au Cadre académique alternatif. S'il refuse, son enfant devra maîtriser le programme d'études général, avec des critères de niveau scolaire non adaptés, et bénéficiera d'un soutien et de services d'éducation spéciale tels que décrits dans son IEP. Il sera évalué et noté comme tout élève de l'enseignement général conformément aux politiques de votre système scolaire. Il sera également évalué à l'aide des aménagements et soutiens autorisés dans le cadre des examens généraux de l'État.

Un consentement distinct est nécessaire pour que votre enfant participe au programme d'apprentissage modifié et aux examens alternatifs de l'État. Bien que ces deux décisions puissent être identiques, les parents peuvent choisir de donner leur consentement pour l'une et pas pour l'autre, pour les deux ou pour aucune. Même si l'équipe du IEP a renseigné l'annexe A et déterminé qu'un enfant peut participer au Cadre d'éducation alternative, un parent peut toujours décider de ne pas donner son consentement. L'école reste tenue de fournir à l'enfant un enseignement public gratuit et approprié (FAPE). Si l'école décide que le seul moyen de fournir à l'enfant un FAPE est de le faire participer au Cadre alternatif, elle doit recourir à des procédures formelles de résolution des conflits par le biais d'une médiation et/ou d'une audition en bonne et due forme pour résoudre le différend. Cette procédure est imposée par la loi fédérale et la loi de l'État.

Lorsqu'ils décident de donner ou non leur consentement, les parents doivent garder à l'esprit ce qui suit :

- La décision de participation est prise annuellement ;
- Ils peuvent révoquer leur consentement à tout moment ;
- La décision de participation ne détermine pas le placement, l'environnement d'apprentissage, l'école ou le programme ;
- Plus l'enfant participe au Cadre académique alternatif sur une longue période, moins il aura de chances d'obtenir un diplôme ; cependant :
- Votre enfant peut toujours tenter d'obtenir un diplôme si cela est possible.



Perspectives pour les élèves participant au Cadre d'éducation alternative



Tous les élèves doivent bénéficier d'un enseignement rigoureux conçu pour répondre à leurs besoins spécifiques. La participation au Cadre d'éducation alternative ne dicte pas le placement spécifique de votre enfant. Il s'agit de décisions totalement distinctes et la loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA) stipule que tous les élèves doivent être éduqués avec leurs camarades non handicapés dans la mesure du possible. Cette loi s'applique également aux élèves souffrant de troubles cognitifs importants. Le fait qu'ils participent au Cadre d'éducation alternative n'implique pas qu'ils suivent un programme distinct ou soient scolarisés dans une classe ou une école séparées, à moins que les besoins individuels de votre enfant n'exigent qu'il reçoive un enseignement en dehors d'enseignement général.

Les parents doivent savoir qu'à partir de l'école élémentaire, plus leur enfant participe longtemps au Cadre alternatif, que ce soit pour l'instruction en classe, les examens d'État, ou les deux, plus il sera difficile pour l'élève d'apprendre et d'être évalué sur l'apprentissage du programme scolaire général nécessaire pour obtenir des crédits et réussir les examens de l'État requis pour obtenir leur diplôme une fois arrivé au lycée. Cependant, tout élève participant au Cadre d'éducation alternative ne doit pas être dissuadé d'essayer d'obtenir son diplôme.

Les élèves qui ne sont pas en mesure d'obtenir leur diplôme recevront un certificat de fin de programme du Maryland. Avec des attentes élevées et des projets, leur scolarité les préparera à une transition vers une carrière et une vie en communauté indépendante et réussie.



Liste de contrôle pour les parents

POUVEZ-VOUS RÉPONDRE « OUI » AUX QUESTIONS SUIVANTES ?

Sinon, contactez le gestionnaire de cas de votre enfant, l'administrateur de votre enfant, le coordinateur de soutien familial de votre système scolaire ou l'équipe de soutien familial du MSDE.

Le Cadre d'éducation alternative

- Ai-je bien compris comment on détermine qu'un élève peut participer au Cadre d'éducation alternative dans le Maryland ?
- Ai-je bien compris mon droit au consentement et les implications de ces décisions ?
- Ai-je bien compris mon rôle dans le processus de prise de décision ?
- Ai-je bien été informé que je peux faire part des préoccupations et des priorités de ma famille dans le cadre de la planification de l'éducation de mon enfant ?
- Ai-je bien compris que je dois fournir un consentement écrit chaque année pour que mon enfant participe au Cadre alternatif ?
- Ai-je bien compris les mesures que le système scolaire peut prendre en fonction de mes décisions ?
- Ai-je bien compris les conséquences possibles de mes décisions concernant la participation de mon enfant au Cadre alternatif ?
- Si mon enfant a été jugé admissible au Cadre d'éducation alternative, ai-je compris pourquoi ?



Glossaire des termes relatifs à la transition dans le secondaire

Cadre académique alternatif

Comprend à la fois l'enseignement et l'évaluation destinés aux élèves présentant les handicaps cognitifs les plus importants.

Programme de préparation à l'enseignement supérieur et à la carrière du Maryland (MCCRS)

Programme de niveau scolaire à l'échelle de l'État qui établit des attentes académiques claires et de qualité pour tous les élèves.

Déficit cognitif important

Compilation de données reflétant le profil d'adaptation, de performance, de cognition et d'apprentissage d'un élève.

Éléments fondamentaux

Les programmes de réussite au niveau scolaire ont été adaptés des MCCRS et qui sont harmonisés sur celui-ci, afin de garantir que tous les élèves obtiennent de bons résultats scolaires.

Annexe A

Formulaire du IEP que l'équipe remplira annuellement pour déterminer si l'élève répond aux critères pour participer au Cadre académique alternatif.

MCAP (Programme d'évaluation globale du Maryland)

Le programme d'évaluation de l'État fournit aux éducateurs, aux parents et au public des informations sur les progrès réalisés par les élèves dans l'application du programme de préparation à l'enseignement supérieur et à la carrière du Maryland.



DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ÉTAT DU MARYLAND

Mohammed Choudhury

Surintendant des écoles de l'État

Dr. Deann Collins

Surintendant adjoint pour le Bureau de l'éducation et de l'enseignement

Clarence C. Crawford

Président du Conseil de l'éducation de l'État du Maryland

Wes Moore

Gouverneur

© 2023 Département de l'éducation de l'État du Maryland

Cette publication a été élaborée par le département de l'éducation de l'État du Maryland, division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale, grâce à des fonds provenant du département de l'éducation des États-Unis, subvention n° H393A090124A, subventions pour l'éducation spéciale des nourrissons et des familles « fonds de relance » en vertu de la loi PL 105-17/111-5 sur l'éducation des personnes handicapées et de la loi américaine sur le redressement et le réinvestissement. Le département de l'éducation de l'État du Maryland, division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale, est l'organisme responsable du programme des nourrissons et des tout-petits du Maryland, un programme national de services et de soutien coordonné par des agences et des organisations locales et de l'État. Les utilisateurs qui copient ou partagent les informations contenues dans cette publication doivent mentionner le Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division de l'intervention précoce et des services d'éducation spéciale, Dr. Deann Collins, directrice adjointe pour le Bureau de l'éducation et de l'apprentissage.



410-767-0100



www.marylandpublicschools.org



200 West Baltimore Street
Baltimore, MD 21201-2595